

FORUM. Divorcés remariés, sortir de l'impasse ! Guy de Lachaux, prêtre en Essonne

19/4/14 - 00 H 00

Les lignes bougent sur la question épineuse des divorcés remariés.

Elle est épineuse d'abord dans le peuple chrétien lui-même. En effet, dans un sondage récent (1), on a pu découvrir que plus de 70 % des catholiques pratiquants disent ne pas comprendre l'interdiction de communier qui frappe les divorcés remariés.

Et pourtant, au cours du XXe siècle, l'attitude et le langage de l'Église ont énormément évolué. Le pape Jean-Paul II a levé toute suspicion d'exclusion en employant des mots chaleureux exhortant les communautés chrétiennes à être accueillantes: « *Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Église* » (2). Mais nous n'avons sans doute pas mesuré la charge symbolique que représente la communion dans le peuple chrétien, et l'énorme poids de culpabilité que peut faire peser l'interdiction du sacrement du pardon. La peine paraît lourde. Elle est même souvent qualifiée de double peine.

Et pourtant le raisonnement est logique: « *Le Synode des évêques, disait le pape Benoît XVI, a confirmé la pratique de l'Église, fondée sur la Sainte Écriture, de ne pas admettre aux sacrements les divorcés remariés, parce que leur état et leur condition de vie contredisent objectivement l'union d'amour entre le Christ et l'Église, qui est signifiée et mise en œuvre dans l'Eucharistie* » (3).

Et voilà que notre pape François laisse entendre que la miséricorde pourrait primer sur toutes les règles et que l'Église se doit en premier d'accueillir sans condition: « *Avant tout, il faut soigner les blessés. L'Église est mère. Elle doit aller sur la voie de la miséricorde et trouver une façon d'exprimer la miséricorde pour tous... Le véritable problème est celui de la communion pour les personnes qui se sont remariées... Et là, il faut repenser toute la pastorale matrimoniale car nous avons un problème sur la communion...* » (4).

Je me réjouis de ce changement de ton. Allons-nous, comme nos frères orthodoxes, affirmer le primat de la miséricorde? C'est en tout cas ce que laissaient entendre les propos du cardinal Kasper aux autres cardinaux réunis pendant deux jours en février 2014, propos qui ont été chaleureusement soutenus par le pape François lui-même. Que l'Église aujourd'hui reconnaisse que ce n'est pas la loi qui a le dernier mot me paraît tout simplement... « *évangélique* »!

Mais je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin. Il nous faut comprendre pourquoi, sur cette question des divorcés remariés, nous sommes dans une telle impasse.

Pourquoi cet éloignement à vie des sacrements au nom de l'Évangile lui-même? Pourquoi tant de catéchumènes ne peuvent-ils pas être baptisés parce qu'en situation matrimoniale non conforme? J'essaye de m'expliquer sur cette question dans un livre récent (5).

Le pape François parle, comme nous le disions plus haut, de la nécessité d'une remise à plat de la pastorale du mariage. Mais on peut se demander si ce n'est pas en fait au niveau de la théologie même du sacrement du mariage qu'il faut rechercher. En effet, nous sommes dans une situation critique où huit mariages sur dix qui sont célébrés à l'église le sont alors que la foi chrétienne exprimée n'est pas suffisante – autant qu'on puisse en juger – pour qu'il y ait réellement sacrement... à moins qu'un sacrement puisse exister sans la foi au Christ mort et ressuscité, sauveur du monde! Et les voilà liés par leur échange des consentements et donc appelés à être par leur vie de couple et de famille l'icône de la relation entre le Christ et l'Église... sans que cela ait un sens réel pour eux! Et si par hasard ils divorcent et contractent une nouvelle union, les voilà lestés à vie par un sacrement dont le support humain, c'est-à-dire l'alliance conclue entre eux, n'existe plus et dont le support religieux est pour le moins problématique.

Nous ne pouvons donc faire autrement que de nous poser la question: qu'est-ce qu'un sacrement dont le support humain est définitivement détruit et dont le support chrétien est très ténu, pour ne pas dire inexistant. Peut-on affirmer avec certitude que le sacrement reste et qu'il est obligatoire d'y rester fidèle?

Il est donc urgent, au vu de ce type de contradiction, de revenir à la théologie du mariage et de la façon dont elle a été élaborée. Est-ce que cette impasse ne provient pas, par exemple, de la façon de lire l'Écriture au XIIe siècle? Depuis cette époque, des progrès considérables ont été opérés. Est-ce que la fameuse phrase sur laquelle beaucoup font reposer l'indissolubilité du mariage – « *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni* » – a été bien interprétée? Souvent, on entend dire: c'est une loi divine! Mais le Christ a-t-il voulu édicter une loi? N'est-ce pas plutôt un constat qui dit la teneur profonde de cette union... ou un conseil pressant? Il nous faut donc nous remettre au travail avec les outils que nous possédons aujourd'hui... Non pas pour remettre en cause l'indissolubilité du mariage, mais pour sortir des impasses dans lesquelles nous sommes embourbés aujourd'hui.

(1) Sondage Pèlerin/TNS Sofres/Logica, réalisé les 10, 11 et 27 février et le 3 mars 2009 (Pèlerin, n° 6616 du 17 septembre 2009). (2) Jean-Paul II, Exhortation apostolique Familiaris consortio, § 84, 22 novembre 1981. (3) Benoît XVI, Exhortation apostolique postsynodale sur l'Eucharistie, § 29, 22 février 2007. (4) Conversation avec les journalistes dans l'avion pour les JMJ de Rio, juillet 2013. (5) Divorcés remariés, sortir de l'impasse, Mediaspaul, 112 p., 18 €.